



Prairie

N°01

13/04/2016



www.limousin.synagri.com

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Animateur filière

Stéphane CHAMPAGNOL
FDGDON 87

stephane.champagnol@gmail.com
Suppléance : FREDON Limousin
denis.tauron@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine- Limousin-
Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal

ALPC Prairie

Bilan 2015 du 18/02/2016 »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur www.limousin.synagri.com et sur le site de la DRAAF www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin édition « Limousin » de votre choix gratuitement sur simple demande à nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr

Ce qu'il faut retenir

Campagnol terrestre

Confirmation des basses densités dans le cycle de pullulation sur la majeure partie de la région. Risque de pullulation des populations sur le sud du canton de Neuvis et Ussel (19). Augmentation des populations sur le sud-est de Creuse. Déplacement vers le sud-ouest de la zone de front.

Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : pâturage tournant, broyage des refus, piégeage ...

Taupe

Présence régulière sur la région. **Effectifs stables**, avec cependant une **activité importante et un risque d'augmentation des populations**.

Campagnol des champs

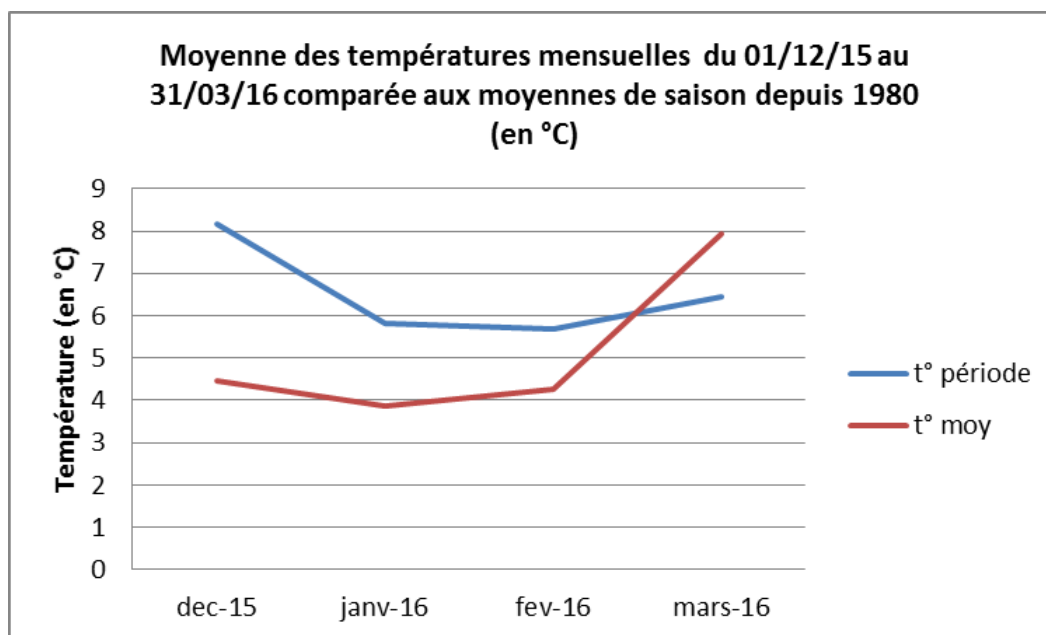
Effectifs faibles sur la région (prairies).

Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est rédigé par l'animateur filière suite à la synthèse des données remontées par les observateurs du réseau de surveillance Limousin.

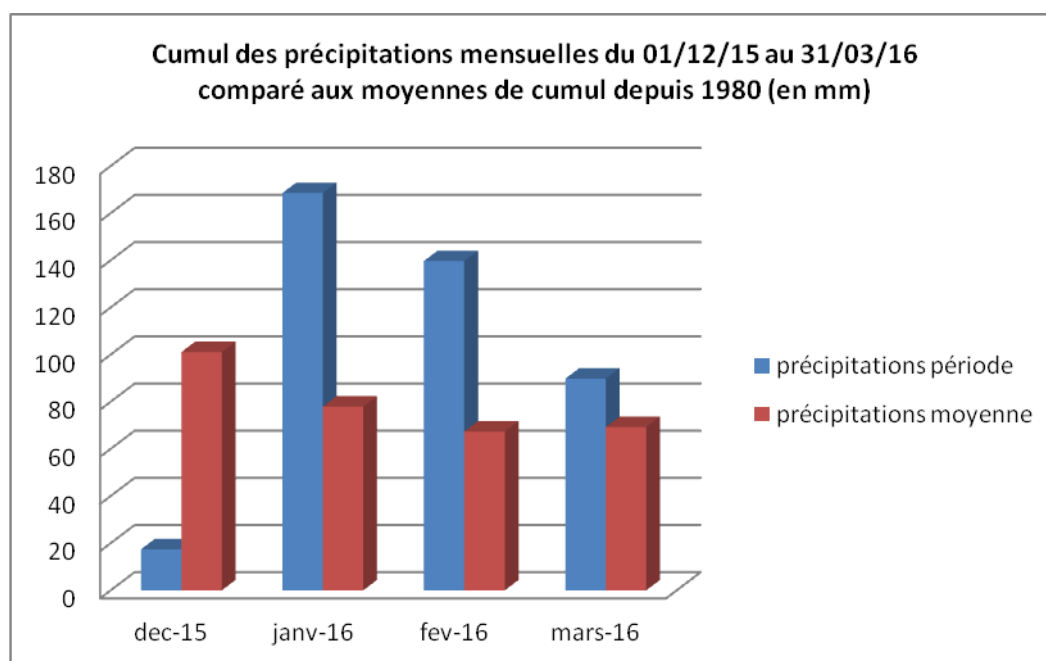
Ce réseau s'appuie sur des parcelles de « référence » : il s'agit de prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier, et sur lesquelles des observations sont réalisées au printemps (mars) et à l'automne (octobre). 81 parcelles de référence ont été observées mi-mars 2016 en vue de l'élaboration de ce bulletin.

Des observations ponctuelles sont également effectuées le cas échéant, en supplément, sur des parcelles non préalablement définies, dites « flottantes ».

Point climatique (décembre 2015 à mars 2016)



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau SBT Limousin (Boussac, Magnac-Laval, Dun-le-Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Naves, Objat).



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Boussac, Magnac-Laval, Dun-le-Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Naves, Objat).

On remarquera, pour les températures et les précipitations, des courbes très différentes des moyennes de saison. En effet, les températures sont restées bien au-dessus des normales de saison de décembre à février. Seul le mois de mars a apporté à cet hiver une légère fraîcheur.

Dans le même temps, les précipitations, hormis durant le mois de décembre, ont connu un important excédent sur l'ensemble de la saison.

Etat de la végétation

Malgré une présence d'herbe importante dans les prairies cet hiver, la relative fraîcheur du mois de mars n'a pas permis à la végétation de montrer des signes d'avancements importants.

D'après les observations, **les prairies limousines semblent dans un état généralement très satisfaisant** en cette sortie d'hiver. Il semblerait que ces dernières n'aient pas trop souffert de la pluviométrie abondante de ces derniers mois.

Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

• Eléments de biologie

La période de reproduction du campagnol terrestre s'étend d'avril à octobre. Sa durée de gestation est de 21 jours. 5 à 6 portées par an sont possibles, avec 2 à 8 petits par portée. La maturité sexuelle arrive après le 1^{er} hiver, à 2,5 mois pour les femelles ou ultérieurement (4 à 6 mois).

• Rappel sur la morphologie

Le campagnol terrestre **ou rat taupier** est souvent confondu avec certaines espèces de rongeurs présentes dans nos campagnes et notamment avec le campagnol des champs.

Le campagnol terrestre :

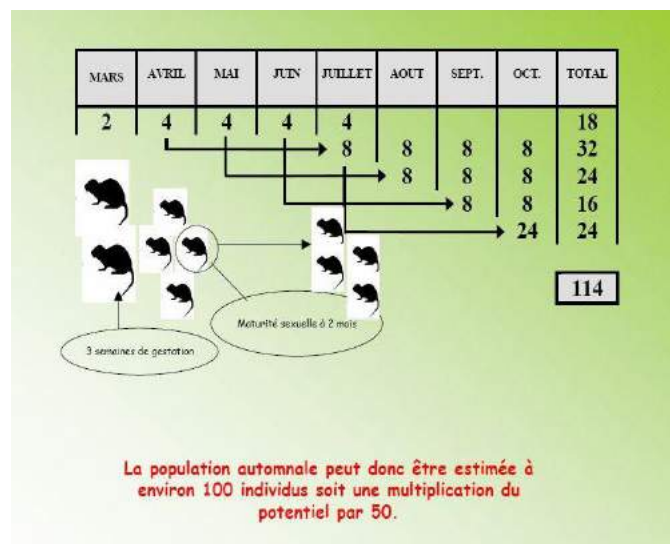
- Longueur tête et corps : 12 à 22 cm , longueur de la queue : 6 à 11 cm.
- Poids : 80 à 180 g.
- Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre.
- Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits.
- Oreilles courtes



Campagnol terrestre

(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL-FDGDON87)

Malgré cela, **la période de risque la plus critique s'étend de la fin du printemps à la fin d'été** (période de « récolte » des prairies), et l'on peut estimer qu'au-dessus d'une population de 200 individus hectares, soit environ une trentaine de « plaques »/ha de campagnols terrestres ou 30 % d'infestation selon la méthode indiciaire, le seuil de risque est atteint. Attention, les traitements ne sont plus autorisés au-dessus de ce seuil. Il est donc primordial de mettre en place l'ensemble des méthodes disponibles dès les premières observations de dégâts (voir p.8).



• Rappel sur l'alimentation

Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex,).

Attention, il peut également se nourrir des racines de jeunes arbres fruitiers.

Surveiller vos prairies tout au long de l'année pour identifier les premiers signes distinctifs de présence du campagnol terrestre

• Période de risque et seuil indicatif de risque

Le risque de dégât est présent toute l'année. En effet, de par son mode de vie et son régime alimentaire, le campagnol terrestre cause des dégâts dès son apparition.

• Situation en Limousin : bilan des observations du réseau

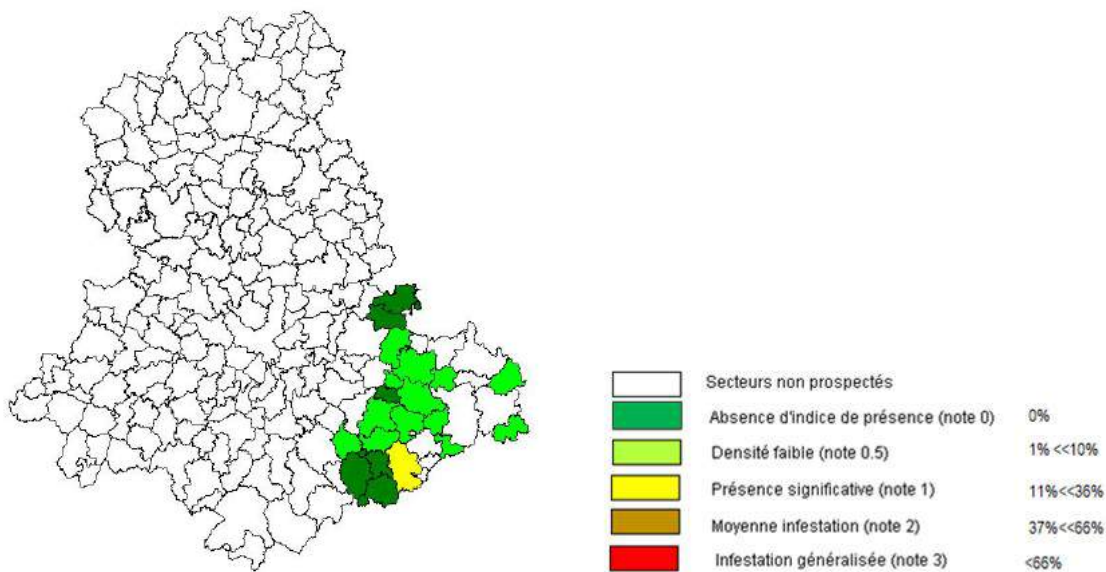
Méthode d'évaluation

Afin de suivre de manière identique les populations de campagnols terrestres sur notre région, les résultats (exprimés en pourcentage d'infestation) sont mesurés en suivant la méthode de comptage dite « méthode indiciaire ».

Cette méthode s'applique aux trois ravageurs principaux des prairies que sont le campagnol terrestre, le campagnol des champs et la taupe.

○ HAUTE-VIENNE (87)

La présence de campagnol terrestre sur le département de la Haute-Vienne se situe sur la totalité des cantons d'Eymoutiers, Châteauneuf-La-Forêt, ainsi que sur une partie des cantons de Saint-Germain-les-Belles et Saint-Léonard-de-Noblat.



Cartographie des parcelles de références observées en Haute-Vienne au 31/03/16

Pour le canton d'Eymoutiers, la situation sanitaire des prairies confrontées aux dégâts de campagnols semble être relativement bonne. En effet, les parcelles observées sur ce canton ne présentent pas de pourcentages d'infestation (PI) au-dessus 6 %, soit des densités allant de « **absence d'indices de présence** » à « **densité faible** ».

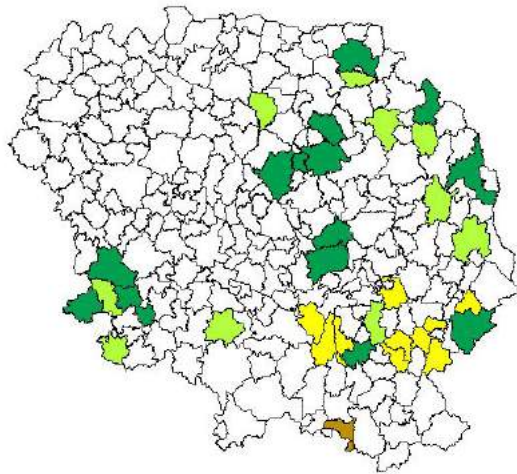
Pour le canton de Châteauneuf-La-Forêt, l'observation des parcelles fait état de présence d'indices de campagnols frais correspondant à des « **densités faibles** » voir même à des « **absences de présence** » sur certaines parcelles. Les PI de ce canton sont compris entre **0 et 7 %**.

Pour le secteur de Saint Germain Les Belles, là encore, les populations restent relativement basses avec des PI allant de **0 à 1 %**.

Pour le canton de Saint-Léonard-De-Noblat, les parcelles observées présentent des « **absences d'indices frais de présence** », à l'exception d'une parcelle avec un PI de **2 %** correspondant à des densités faibles.

Conclusion des observations en Haute-Vienne : La situation en Haute-Vienne semble confirmer le retour à la phase de basse densité du cycle pluriannuel de pullulation. Les densités de populations sont faibles, et on observe même des « absences d'indices de présence » sur certaines parcelles.

○ CREUSE (23)



	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

Cartographie des parcelles de références observées en Creuse au 31/03/16

Sur le secteur sud du département (cantons de Bourganeuf, Pontarion, Royère, Gentioux) secteur avec l'historique le plus ancien en terme de populations de campagnol terrestre, la situation semble relativement calme avec des parcelles en « **absence d'indices de présence** » allant jusqu'à des « **densités faibles** » de population, soit des PI compris entre **0 et 10 %**.

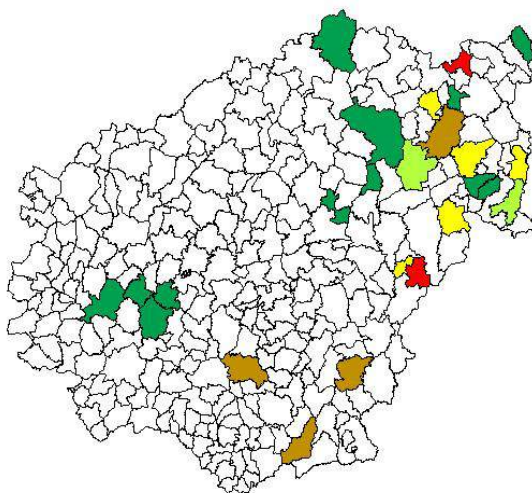
Sur le sud-est du département (cantons d'Aubusson, Crocq, la Courtine), il semble que les populations repartent à la hausse avec des PI compris entre **0 et 40 %**.

Sur le canton d'Auzances, les populations de campagnols terrestres semblent repartir à la hausse. En effet, le nombre de parcelles avec des « **présences significatives** » est supérieur à ce qu'il était à l'automne. Les PI sur ce secteur sont compris entre **0 et 25 %**.

Sur le centre et le nord-est du département (canton de Aun, Chénérailles, Jarnages, Guéret, Boussac), on observe peu de tumuli de campagnol, avec la plupart du temps, des « **absences d'indices de présence** » sur les parcelles observées.

Conclusion des observations en Creuse : Après une phase de basse densité sur l'ensemble du département, il semblerait, sur les secteurs limitrophes du Puy-de-Dôme, que les populations rentrent dans la période de croissance du cycle de pullulation. Il convient donc de rester prudent et de **suivre régulièrement les parcelles** afin de confirmer cette augmentation et d'agir dès les premiers signes.

○ CORREZE (19)



	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

Cartographie des parcelles de références observées en Corrèze au 31/03/16

Sur les cantons du plateau de Millevaches (Bugeat, Meymac, Treignac, Sornac), les observations effectuées montrent sur l'ensemble des parcelles de référence de ce secteur des « **absences d'indices de présence** ».

En Haute-Corrèze, sur les cantons de Bort-les-Orgues, Eygurande, Ussel et Neuvic, les observations sur les parcelles de références confirme l'augmentation de l'activité des campagnols terrestres. Sur ces zones, les indices varient de « **absence d'indices de présence** » à des « **infestations généralisées** », avec des PI compris entre **0 et 90 %**. Il semblerait que **la partie est de la zone** se trouve en pic de pullulation, avec quatre parcelles montrant des pourcentages d'infestations compris entre à **60 et 90 %**.

Sur le secteur de la Xaintrie, après une pullulation quasi généralisée sur la zone, il semble que les populations commencent à connaître une phase de déclin. En effet, les parcelles observées ne montrent pas de PI dépassant 55 %. Attention cependant : les nombreux dégâts causés cet automne, ajoutés aux précipitations de ces dernières semaines ont pu légèrement affecter le résultat des comptages.

Pour les cantons d'Uzerche, Vigeois, et Lubersac, la situation est celle d'une légère diminution des populations avec des niveaux allant de « **absence d'indice de présence** » à « **présence significative** » de monticules frais (PI allant de **0 à 33 %**). Il est cependant important de noter que, sur ce secteur, les populations continuent à avancer, avec des populations présentes sur la commune de Beysac, Benayes et Montgibaud.

Sur les communes de la **zone de front** nouvellement touchées (Allassac, Sainte-Féréole et Sadroc), les populations ont nettement diminué puisque aucun indice de présence frais n'a pu être observé.

Pour la zone des Monédières, les observations sur les parcelles de références n'ont pas été effectuées. Il semble cependant, au vue d'observations aléatoires, que les populations soient à des niveaux de densités faibles.

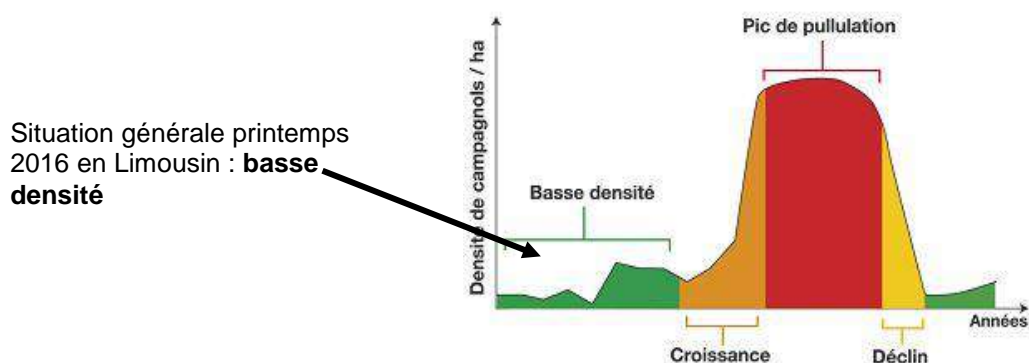
Conclusion des observations en Corrèze : Comme lors des observations effectuées à l'automne, la situation de la Corrèze semble assez disparate, avec des zones en basse densité du cycle de pullulation (Ouest), des zones en déclin (Xaintrie) et des zones aux populations croissantes (Nord-Est).

ATTENTION VIGILANCE CORREZE

Risque de pullulation sur le sud du canton de Neuvic et Ussel
Aarandissement de la zone sur le canton de Lubersac

○ **SYNTHESE REGIONALE LIMOUSIN**

Cette période printanière 2016 confirme, sur une très large partie de la région, que nous sommes dans la période de « **basse densité** » du cycle de pullulation (cf. schéma ci-dessous).



Evaluation du risque – campagnol terrestre

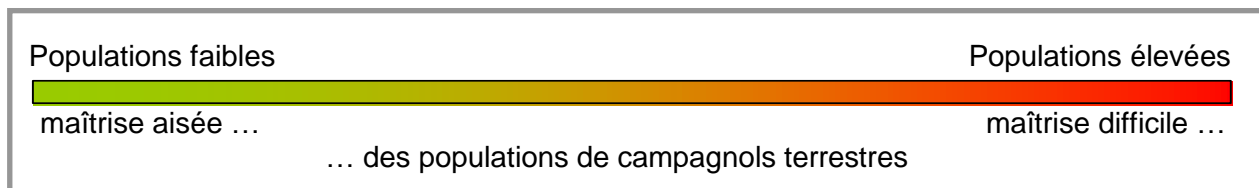
Les observations faites pour ce printemps concluent sur une **activité relativement faible des campagnols terrestres sur une majeure partie de la région**. Sur ces zones, les risques de dégâts semblent peu élevés.

Néanmoins, quelques secteurs avec des populations importantes laissent supposer une augmentation importante des dégâts avant la fin du cycle, notamment sur le canton de Neuvic. **Il convient donc de rester prudent** et de surveiller ces populations sur les secteurs cités précédemment.

Limiter les effets du campagnol terrestre dans le temps

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies.

RAPPEL : Il est important, quelle que soit la méthode utilisée, de la réaliser en basse densité de population. Il convient donc d'évaluer au mieux le niveau d'infestation de vos prairies.



• Mesures prophylactiques

Les pratiques agricoles ne permettent pas de détruire les ravageurs, mais contribuent à en limiter le développement ; elles s'inscrivent dans un processus de gestion à moyen et à long terme, quelles que soient les densités de populations :

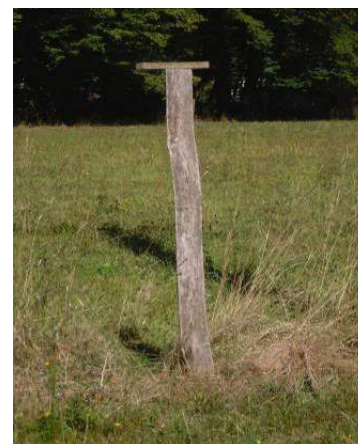
Le travail du sol (labour) et rotation de culture : permet de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture.

Le piétinement par les troupeaux : favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour.

Le broyage des refus : limite les zones de refuge, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur.

La sauvegarde et l'implantation de haies : favorise l'habitat des prédateurs.

L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs.



Perchoir à rapaces

(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL-FGDON87)

• Les astuces du moment

Lors de cette période de mise à l'herbe, la **rotation rapide des troupeaux** sur les pâtures limite l'implantation de nouveaux foyers de campagnols par le piétinement des animaux.

Appliquer le principe du pâturage tournant, avec un temps de séjour des troupeaux de moins de 7 jours et un chargement instantané d'au moins 15 UGB/ha (source : programme structurel limousin herbes et fourrage).

Derrière le passage des animaux, on pourra favoriser la prédation en **broyant les refus et en installant des perchoirs**.

Le **piégeage de printemps** sur des parcelles avec peu de foyers actifs est un très bon moyen de lutte à cette période. En effet, la reproduction n'ayant pas encore débuté, il est relativement simple de piéger le mâle et la femelle situés sur le foyer, leur activité autour du nid étant relativement réduite. Un couple détruit peut représenter près de 100 campagnols en moins sur l'année !

La **lutte de printemps contre la taupe**, par piégeage permet également de limiter le déplacement des populations de campagnol terrestre (ces derniers se servant régulièrement des galeries de taupes pour se déplacer).

Taupe (*Talpa europaea*)

- **Éléments de biologie**

Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête + corps)

Queue courte (2,5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils. Elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieur de la galerie.

Poids adulte de 60 à 120 gr.

- **Observations du réseau**

La taupe est toujours présente sur la majorité des parcelles observées.

On a observé, ce printemps, une « moyenne infestation » de l'animal sur les prairies avec pour certaines parcelles des PI pouvant atteindre 50 %. En effet, la douceur et l'humidité de cet hiver leur ont permis de trouver une source de nourriture importante dans les parcelles (nombreux vers de terre).

De nombreuses parcelles de références observées montrent ainsi une présence significative de monticules frais.

De plus, cet hiver aura certainement eu peu d'incidence sur la reproduction et on peut penser que la mortalité des jeunes sera faible ce printemps (potentiel de nourriture important).

- **Période de risque**

Le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes (période d'élevage des jeunes) et à l'automne sur les semis de prairies.

- **Seuil indicatif de risque**

La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, de plus ils peuvent engendrer une usure précoce du matériel.

Evaluation du risque - taupe

La période actuelle constitue un risque plus élevé de dégâts sur les parcelles nouvellement implantées. En effet, les températures et les précipitations de ces derniers mois ont incité les taupes à sortir de leur refuge estival (bois, talus,...).

Il n'en demeure pas moins que la taupe n'étant pas un animal très prolifique, les dégâts devraient se cantonner sur quelques parcelles.

Pour lutter contre les effets néfastes de cet animal, vous pouvez mettre en place du piégeage sur vos parcelles afin de diminuer directement le nombre d'animaux présents.

Cette technique, mise en place à cette période, permet souvent de capturer des femelles qui ne pourront plus élever leurs jeunes.

Campagnol des champs (*Microtus arvalis*)

- **Éléments de biologie**

Rappel : le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité des plus importants (le double du campagnol terrestre) mais son espérance de vie est d'à peine un an.



Taupe européenne
(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL-FDGDON87)

La morphologie du campagnol des champs :

- Longueur tête et corps : 8-12 cm ;
- Poids : 15 à 50 g ;
- Pelage : dos brun jaunâtre à brun roussâtre. Ventre blanc grisâtre ;
- Tête : volumineuse arrondie. Oreilles, légèrement velues à l'intérieur, sont courtes mais émergent néanmoins du pelage ;
- Incisives : longues et légèrement courbes, larges de 0,5 mm chacune.



Campagnol des champs

(Crédit Photo : José Manuel Benito)

Au niveau des dégâts engendrés, le campagnol des champs fait des petits trous reliés entre eux par un réseau de chemins.

D'un point de vue alimentaire, il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol.

Le parcellaire limousin rend cette espèce relativement discrète dans notre paysage agricole. En effet, le nombre important de haies et le temps passé par ce campagnol à l'extérieur de ses galeries pour se nourrir favorise la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

Attention à ne pas confondre campagnol des champs et campagnol terrestre.

• Observation du réseau

Le campagnol des champs est régulièrement observé, cette période, sur les prairies suivies. Certaines parcelles montrent ainsi des niveaux d'infestations moyennement élevés (PI 50 %). Il est à noter que quelques foyers de campagnols des champs sont présents dans les anciens réseaux de campagnols terrestres.

Evaluation du risque

Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, la surface des parcelles limousines et la présence de haies ou de bois étant un facteur limitant à son développement. Il n'en reste pas moins que la perte de fourrages peut être relativement importante lors d'une grosse attaque et que les risques de pullulation de l'espèce augmente avec la hausse des températures.

Le risque le plus important se situe sur les vergers, où l'animal attaque les racines des jeunes plants qui dépérissent dès le printemps suivant l'attaque.

Le risque sanitaire pour les animaux et les hommes n'est pas à négliger non plus car le campagnol des champs peut être vecteur de nombreuses maladies notamment l'échinococcose alvéolaire et la leptospirose.

Enfin, l'importance des populations de campagnol des champs peut jouer un rôle dans le développement des populations de campagnol terrestre. La présence d'anciennes galeries de campagnol des champs facilite en effet l'implantation du campagnol terrestre qui n'a plus qu'à nettoyer ces réseaux.

RAPPEL REGLEMENTAIRE : LUTTE COLLECTIVE

L'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, énonce les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, au campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces précitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de luttés à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Le nouvel arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal (FREDON Limousin), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'apporteur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non cible.

Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte réglementaire sur le site de la DRAAF ALPC : <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/Lutte-contre-le-campagnol>

Prochain bulletin en juillet 2016

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes Prairie sont les suivantes : Chambres d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Corrèze, du GDS 23, des FDGDON 19/23/87 et leurs Groupements, de la FREDON du Limousin, et par les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action copilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'environnement, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".